

REPUBLIQUE FRANCAISE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département l'Aveyron		COMMUNE DE VERRIERES - 2024- 33
		Séance du 14 NOVEMBRE 2024
Afférents	08	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze novembre à 20H30 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
En exercice	11	
Votants	08	

Présents : Mrs- ARGUEL- CHAUCHARD-JEANJEAN

Mmes CALVI- DUCHESNE -PALUCH et THARREAU

Absents excusés: Mme BOYER et Mrs TOURIN -UNAL

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : *Transfert de l'eau et de l'assainissement – décision de principe*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn souhaite avoir une décision de principe concernant le transfert de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026 afin de poursuivre :

- *Les négociations avec les Syndicats pour le transfert de l'eau,*
- *L'analyse et l'organisation du transfert pour le service assainissement.*

Monsieur Le Maire expose aux élus les conséquences de ces transferts pour la Commune,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : **A 07 voix pour et 1 contre***

*- de donner **un avis favorable** au transfert de l'eau en gestion par la Commune de Verrieres (Causse Rouge) au SMELS*

*- de donner **un avis favorable** au transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn*

Ces dispositions seront applicables au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE
Jérôme MOURIES